

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Cédric BOUGON, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Malika TOUBLANC

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Mme Mauricette DIRR

Objet de la Délibération
n°202111250125

Date de la convocation et d'affichage : 18 novembre 2021

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

- FINANCES :

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE NEIGE DES ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE

Les élèves de CM1 – CM2 de l'école publique de Jugon partent en classe de neige du 9 au 14 janvier 2022 à Les Longevilles Mont d'Or dans le Jura.

Comme les années précédentes, l'Amicale Laïque des Ecoles Jugon Les Lacs - Dolo sollicite la commune pour aider à financer ce projet très important. Ci-dessous le calcul :

Classes de CM1 CM2 – 54 élèves

Total : 29 216 € soit par élève : 541 €

Répartition proposée :

Mairie : 1/3 du coût par élève soit 180 € x 54 élèves = 9 720 €

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 9 720 € (180 € x 54 élèves).

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


